

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Intitulé officiel : **Diplôme d'université Délégué à la protection des données**
DU : **Niveau bac +5**

Formation continue
en 6 mois

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

Le Diplôme d'université Délégué à la protection des données (DPD, ou DPO pour Data protection officer) a pour objectif de transmettre aux étudiants des connaissances et compétences précises et spécifiques pour une mise en pratique immédiate en contexte professionnel.

Les objectifs de la formation sont multiples et transversaux :

- acquérir les connaissances fondamentales en droit des données
- maîtriser les méthodes propres à la pratique du délégué à la protection des données
- connaître la sécurité des systèmes d'informations
- savoir communiquer et gérer un projet, réaliser un audit
- sensibiliser aux innovations
- développer une solide culture de la protection des données

LES + DE LA FORMATION

Une formation ouverte à la diversité culturelle et professionnelle

La pluridisciplinarité des cours et des intervenants enrichit les échanges et ouvre des opportunités pour développer son réseau. L'ouverture de la promotion à des profils variés, de tous les âges, conforte cette dynamique.

Une formation compatible avec la vie professionnelle

Le rythme de la formation (3 à 4 jours par mois pendant 6 mois) permet de suivre un enseignement complet tout en poursuivant en parallèle son activité professionnelle.

Des enseignements au-delà de la technique de protection des données

Ce DU sensibilise également aux innovations : intervention du fondateur de la 1^{re} cryptomonnaie française, initiation aux méthodes inédites du design d'information, etc. pour devenir un DPO sensible aux enjeux et aux évolutions du domaine.

Une formation à taille humaine unique dans le grand Ouest

Grâce à des petits effectifs ce DU innovant offre un suivi régulier et personnalisé pour la réussite de chaque étudiant. Environ 25 étudiants par promotion.

MÉTIERS ET SECTEURS

- Délégué à la protection des données (data protection officer)
- Responsable protection des données (entités publiques et privées)
- Expert en conformité RGPD
- Juriste en charge des données personnelles
- Avocat spécialisé en protection des données, consultant en droit des données, etc.

25

personnes maxi par promotion

70%

intervenants professionnels

156h

de formation

ORGANISATION DE LA FORMATION

Ce Diplôme d'université d'une durée de 6 mois se déroule de janvier à juin.

VALIDATION DU DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

La validation du diplôme donne lieu à des épreuves écrites et orales, pendant la période de formation, de janvier à juin. Une moyenne générale de 10/20 est requise pour l'obtention du DU.

ÉVALUATION ET RYTHME

- Examens écrits et oraux (notamment mises en situation de recrutement comme DPO) et dossiers à rendre
- 3/4 jours consécutifs tous les mois pour un total de 156 heures

PROGRAMME

■ Théorie du délégué à la protection des données | 52 h

Fondamentaux juridiques de la protection des données | 2 options au choix parmi : les fondamentaux du droit, les fondamentaux de la gestion, les fondamentaux de l'informatique

■ Pratique du délégué à la protection des données | 45 h

Pratique du DPO | anglais de spécialité | séminaires

■ Contextes du délégué à la protection des données | 59 h

Sécurité des systèmes d'informations | gestion des risques, audits, et gestion de projet | contextes émergents d'utilisation de la donnée

CONDITIONS D'ADMISSION

- être titulaire d'un diplôme de niveau bac +4 ou équivalent dont le contenu est cohérent avec la formation
- et/ou justifiant d'une expérience professionnelle dans le domaine donnant lieu à la procédure de validation des acquis professionnels

Le suivi de cette formation ne nécessite pas de compétences particulières en droit, informatique ou gestion. Un intérêt pour les questions touchant à la protection des données est en revanche nécessaire.

INSCRIPTION

- candidature en ligne sur uco.fr - page DU Délégué à la protection des données (DPO) - onglet « admission »
- l'admission du candidat peut être soumise à un entretien préalable

FRAIS DE SCOLARITÉ

à titre indicatif tarifs 2022

- Sans financement extérieur : 1 990 €
- Avec financement extérieur (si prise en charge par un organisme extérieur ou par pôle emploi) : 2 950 €